

DÉLIBÉRATION n° 2014/10/28-03bis

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 28 octobre 2014, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu les avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date des 9 et 28 octobre 2014 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

OBJET : Accréditation : licence professionnelle «Systèmes automatisés, Réseaux et informatique industrielle»

Le conseil d'administration prend la décision de ne pas remonter de demande d'accréditation pour la licence professionnelle «Systèmes automatisés, réseaux et informatique industrielle».

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 29

Quorum : 15

Présents et représentés : 28

Fait à Marseille, le 28 octobre 2014



Yvon BERLAND

Président de l'Université d'Aix-Marseille

